

6. ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE

Aux termes de l'Accord, des organismes de mise en oeuvre doivent être créés pour gérer les ressources fauniques, procéder aux évaluations des répercussions environnementales, examiner les propositions de projet, planifier l'aménagement du territoire, réglementer l'utilisation des eaux, gérer la Fiducie de formation pour la mise en oeuvre, élaborer le Plan de formation pour la mise en oeuvre et régler les différends liés à l'interprétation de l'Accord ou aux droits de surface. L'Accord précise la composition, les fonctions et les délais de création de ces organismes,

À ce jour, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO), la Commission d'arbitrage et le Tribunal des droits de surface ont été mis sur pied conformément à l'Accord pour assumer certaines de ces responsabilités. L'Accord prévoyait que devaient être créés en tant qu'institutions du gouvernement populaire, au plus tard le 9 juillet 1996, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), la Commission d'établissement du Nunavut (CEN) et l'Office des eaux du Nunavut (OEN) qui assumeront le reste des responsabilités en matière de gestion des ressources. Afin d'assurer une transition harmonieuse des responsabilités en matière de gestion des ressources dans la région du Nunavut, des équipes de transition ont été constituées en octobre 1994 pour permettre aux membres des équipes de gestion de se familiariser avec l'Accord et les responsabilités liées à leurs postes, et d'établir des procédures administratives pour que les conseils soient le plus opérationnel possible dès leur création. En 1995-1996, les équipes de transition ont continué d'élaborer des régimes d'administration et de fonctionnement pour ces organismes.

Le chapitre 33.4 de l'Accord prévoit que la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) doit constituer la Fiducie du patrimoine inuit (FPI) chargée d'appuyer, d'encourager et de faciliter les activités de conservation, d'entretien, de restauration et d'exposition visant des lieux et objets archéologiques dans la région du Nunavut. Le chapitre 33.2 prévoit que la NTI doit constituer le Conseil du développement social du Nunavut (CDSN) chargé de promouvoir la participation des Inuits à l'élaboration des politiques sociales et culturelles et à la conception des programmes et des services sociaux et culturels, y compris leurs méthodes de prestation, dans la région du Nunavut. Il prévoit enfin que la NTI peut confier à une organisation le mandat d'exécuter les fonctions ou d'exercer les pouvoirs d'une Organisation inuite désignée (OID) en vertu de l'Accord. La FPI, le CDSN et un certain nombre d'autres OI ont été établis et leurs activités en 1995-1996 sont décrites dans la section relative à la NTI.

On trouve ci-après une description plus détaillée des activités qu'ont menées au cours de 1995-1996 la Commission d'arbitrage, le CGRFN, le CNFMO et les équipes de transition de la CEN, de la CNER et de l'OEN. L'annexe 3 donne la composition de chacun de ces organismes de mise en oeuvre.

6.1 Commission d'arbitrage

La Commission d'arbitrage a tenu sa deuxième réunion en mai 1995 à Whale Cove et sa troisième réunion, à Iqaluit à la fin du mois de mars 1996. À la réunion de mai 1995, les membres de la commission ont travaillé avec un facilitateur afin d'établir les règles, procédures et lignes directrices de la commission; ils ont également simulé la tenue d'une audience afin de se préparer à résoudre des différends entre les parties.



6.2 Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

Le CGRFN constitue le principal organisme de gestion des ressources fauniques dans la région du Nunavut. Afin de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, le conseil a créé et doté cinq autres postes en 1995-1996 : le directeur des finances et de l'administration, le directeur de la gestion des ressources fauniques et trois postes d'agent de liaison pour les régions de Baffin, Keewatin et Kitikmeot. On a également poursuivi les travaux relatifs à la création et à l'enregistrement d'un fonds de recherche sur les ressources fauniques pour les recherches du conseil et à l'établissement de contingents de chasse pour le béluga, le narval et le morse.

Une des principales tâches du CGRFN a été d'obtenir l'autorisation du ministère des Pêches et des Océans en février 1996, de récolter au total une baleine boréale pour la région du Nunavut en 1996.



Quatre réunions du conseil ont en lieu en 1995-1996 et se sont tenues à tour de rôle dans les trois régions du Nunavut. Outre les réunions courantes, les membres du conseil ont aussi participé à d'autres réunions, conférences et ateliers.



Recherches financées par le CGRFN

Le CGRFN joue un rôle important en ce qui ,1 trait à la recherche sur les ressources fauniques dans la région du Nunavut- La recherche dans ce domaine est essentielle pour veiller à ce que la récolte (chasse, piégeage, pêche et autres activités connexes) puisse être durable afin de permettre aux résidents du Nunavut de poursuivre ces activités qui sont au coeur de la culture inuite. Le CGRFN s'engage à ce que les Inuits du Nunavut puissent profiter de ces recherches en tenant compte de leurs connaissances, de leur culture et de leurs priorités.

La CGRFN veille également a ce que les collectivités inuites et les régions du Nunavut participent à la recherche sur les ressources fauniques. Ainsi, le CGRFN a demandé aux organismes de chasseurs et de trappeurs (OCT) et aux trois organisations régionales des ressources fauniques (ORRF) de lui faire part de leurs priorités en matière de recherche. Le conseil veillera également a ce que les priorités de la collectivité soient prises en compte, au moment d'autoriser les activités de recherche et ce, afin de décourager les recherches qui ne seraient pas souhaitées ou appropriées. Le conseil encourage également le gouvernement a former et a employer des Inuits dans la recherche sur les ressources fauniques.

Fonds de recherche sur les ressources fauniques

Par l'entremise du fonds de recherche sur les ressources fauniques, près de 500 000 dollars sont mis à la disposition du gouvernement annuellement pour mener des projets de recherche que le CGRFN considère prioritaires. Des fonds sont également versés aux OCT et aux ORRF pour les projets réalisés conjointement avec le gouvernement.

Le CGRFN étudie les propositions de financement de projets de recherche deux fois par année, soit en août et en février. Les critères d'attribution de ces fonds sont les suivants :

- la priorité du projet de recherche à mener;
- la qualité du projet proposé;
- les avantages possibles pour les résidents du Nunavut, plus particulièrement en ce qui concerne la formation et l'emploi découlant du projet;
- le niveau de consultation avec la collectivité et les organismes régionaux concernés par la recherche;
- les dispositions concernant la présentation de rapports sur les résultats des recherches aux collectivités inuites.

Les projets suivants ont été financés en 1995-1996 :

<u>Description</u>	<u>Organisme</u>
Quantité et structure par âge des baleines boréales du Nord de la baie d'Hudson et du bassin Foxe	Pêches et Océans Canada
Délimitation des stocks de bélugas et étude génétique de l'ADN	Pêches et Océans Canada
Collecte de renseignements sur la pêche de l'omble chevalier dans la collectivité de Baffin	Pêches et Océans Canada
Programme de surveillance de la pêche côtière à Keewatin	Pêches et Océans Canada
Délimitation des stocks d'ombles chevaliers à l'aide des techniques génétiques de l'ADN	Pêches et Océans Canada
Détermination des stocks d'ombles chevaliers dans la région de Taloyoak et estimation de la taille des stocks d'ombles chevaliers de la rivière Coppermine	Pêches et Océans Canada
Étude des déplacements et des habitudes de plongée des bélugas de la baie de Baffin, dans l'ouest et le nord de la baie de Baffin	Pêches et Océans Canada
Modèles de récolte du caribou à l'île Victoria	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Ecologie des populations de grizzlis dans la région géologique du Lac des Esclaves : Étape 1 - organisation spatiale	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Distribution écologique et productivité des carcajous dans la toundra	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Relevé des ours polaires du sud de la baie d'Hudson	Service canadien de la faune (Environnement Canada)



En plus des projets financés par la fiducie, le CGRFN a appuyé de nombreux projets de recherche supplémentaires qu'il considérait prioritaires. En 1995-1996, le conseil a établi une politique et une procédure de demande pour les projets financés par d'autres sources que le fonds de recherche.

Les projets suivants ont été financés en 1995-1996 à l'aide de ces fonds de recherche :

Description	Organisme
Relevé des ours polaires de la haie de Baffin	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Connaissances écologiques traditionnelles et systèmes de gestion	Sanikiluaq
Identification photo de narvals	OCT d'Ikajutit, Baie de l'Arctique

Étude Angujanik (sur la récolte) des ressources fauniques du Nunavut

La préparation de l'étude Angujanik (sur la récolte) des ressources fauniques du Nunavut est une des priorités de la CGRFN. En 1995-1996, les activités suivantes se sont déroulées en préparation de l'étude :

- on a terminé l'étape de la conception en avril 1995;
- les ORRF ont été désignées comme OID aux fins de cette étude et le CGRFN a fait appel à leurs services afin de procéder à la collecte des données;
- on a engagé trois agents de liaison régionaux afin de coordonner les activités régionales;
- on a produit un guide de formation pour les travailleurs sur le terrain;
- on a obtenu des plans cartographiques à utiliser pour la collecte de données;
- on a créé un prototype de calendrier de collecte des données et de fiches techniques.

Le calendrier et la fiche technique seront mis à l'essai dans trois collectivités, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de deux mois au début de l'exercice 1996-1997, avec l'appui de trois travailleurs sur le terrain. La collecte de données doit commencer dans toutes les collectivités en 1996-1997 avec l'aide de 27 travailleurs sur le terrain et de trois commis à l'entrée des données.

Étude des connaissances traditionnelles sur la baleine boréale

Le CGRFN est tenu, en vertu du chapitre 5.5.2, de mener une étude sur les connaissances des Inuits en vue de consigner les cas d'observation de baleines boréales dans la région du Nunavut, l'emplacement de ces observations et les concentrations d'animaux observés.

À la fin d'avril 1995, on avait mené 182 entrevues qui documentent les connaissances des Inuits sur les baleines boréales dans onze collectivités du Nunavut. Un rapport préliminaire, rédigé à l'aide des transcriptions de 44 entrevues traduites et de plans cartographiques connexes illustrant les modèles de migration et de distribution des baleines boréales, a été présenté au CGRFN en novembre 1995.

En se fondant sur l'étude préliminaire des connaissances traditionnelles et d'autres données scientifiques de Pêches et Océans Canada, le CGRFN a décidé en décembre 1995 qu'une seule baleine boréale pouvait être récoltée dans la région du Nunavut en 1996. Cette décision a été acceptée par le gouvernement fédéral en février 1996.

De février à avril 1996, 68 entrevues portant sur les connaissances traditionnelles sur les baleines boréales ont été menées par un intervieweur qualifié dans sept autres collectivités. Les entrevues sont maintenant terminées dans tes 18 collectivités longeant les cotes ou l'on peut observer, en saison, les baleines boréales. On a organisé des ateliers de suivi avec de petits groupes d'experts sur la baleine boréale en février et mars 1996 dans sept des onze collectivités participant à la première série d'entrevues.

Les entrevues enregistrées et les débats tenus au cours des ateliers seront traduits et transcrits en 1996-1997 en vue de la rédaction d'un second rapport intérimaire documentant les connaissances des Inuits sur les baleines boréales et la chasse à la baleine; le rapport devrait être prêt d'ici décembre 1996.

Le CGRFN a fait la promotion des activités liées a l'étude des connaissances traditionnelles sur la baleine boréale en publiant des mises a jour dans l'hebdomadaire *Nunatsiaq News* dans le périodique *Report on Nunavut*, et en organisant des entrevues à la radio et à la télévision avec les employés du CGRFN et les membres du comité d'étude sur les connaissances sur la baleine boréale.

6.3 Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre

Le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO) a terminé un plan préliminaire de formation pour la mise en oeuvre qui sera publié en 1996-1997, Le comité a commencé à organiser des ateliers régionaux pour renseigner tous les OID et les organismes de mise en oeuvre sur le plan.

Les membres du comité, en groupe de travail, ont élaboré une stratégie de formation dans le Nunavut visant a garantir l'harmonisation entre les programmes de formation gouvernementaux existants et les besoins en matière de formation pour la mise en oeuvre. Le groupe de travail était formé de représentants de la NTI, du ministère de l'Education, de la Culture et de l'Emploi du gouvernement territorial et du secrétariat du Nunavut du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui participent à l'établissement du gouvernement du Nunavut dans l'Arctique de l'Est.

Le CNFMO a lancé un projet de planification et d'évaluation des besoins en formation organisationnelle avec la NTI et l'Association des Inuits de Kivalliq. Ce projet permettra aux OID et aux organismes de mise en oeuvre de mieux évaluer, planifier et contrôler la formation et le perfectionnement de leurs employés.

La CNFMO a supervisé l'élaboration et la prestation du Programme de certificat en gestion des ressources inuites de l'Arctic College du Nunavut et ont entamé des pourparlers préliminaires avec le ministère des Affaires municipales et communautaires concernant la prestation conjointe de la formation sur la gestion des terres.

Le comité a examiné les plans d'emploi des Inuits des gouvernements fédéral et territorial afin d'offrir une orientation stratégique et de veiller à ce que ces plans reflètent la lettre, l'esprit et l'intention de l'Accord.

Conformément aux résultats de l'étude sur la formation pour la mise en oeuvre, qui identifie la formation en gestion comme une priorité pour les Inuits du Nunavut, le CNFMO a conclu un partenariat pour la conception et l'exécution d'un programme de formation en gestion. Le programme de formation en gestion de Sivuliuqtit a également été parrainé par la NTI, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, l'Arctic College du Nunavut, le Centre canadien de gestion, la Commission de mise en oeuvre du Nunavut et le secrétariat du Nunavut du MAINC. Le CNFMO a aidé les candidats de la haute direction de la NTI et des associations inuites régionales à participer au programme de Sivuliuqtit en versant une aide financière pour les frais de cours et l'apprentissage à distance et, dans certains cas, pour compenser la perte de salaire.

Le CNFMO a aidé les Inuits Tapirisat du Canada à négocier une entente cadre nationale avec Développement des ressources humaines Canada pour le programme fédéral < Les chemins de la réussite > en vertu duquel des Autochtones administrent des programmes et services de formation pour d'autres Autochtones- Dans le cadre de cette entente, les Inuits Tapirisat du Canada distribueront des fonds de formation provenant du fédéral aux collectivités et aux régions du Nunavut afin de répondre aux besoins des Inuits de la région du Nunavut en matière de formation, de développement économique et de mise en oeuvre.

6.4 Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut

L'équipe de transition de la CEN travaille à l'établissement de la Commission d'établissement du Nunavut- En 1995-1996, l'équipe de transition s'est réunie tous les mois, sauf en juillet et en décembre. Les membres de l'équipe ont également travaillé étroitement avec le groupe d'étude du Comité des présidents responsables des terres et des ressources, composé des présidents intérimaires des équipes de transition de la CEN, de la CNER et de l'OEN. L'équipe de transition de la CEN a continué d'offrir des services de secrétariat au groupe d'étude et au Comité directeur du centre de documentation du Nunavut.

En 1995-1996, l'équipe de transition de la CEN .a :

- poursuivi le projet de cartographie de Kitikmeot ouest, y compris l'élaboration de cartes numériques des ressources;
- poursuivi la recherche, l'analyse et l'examen de solutions quant aux divers problèmes d'exploitation des terres, notamment la terminologie archéologique, le transport maritime et terrestre et les critères relatifs aux étapes de nettoyage des sites. Les rapports de recherche liés à ces problèmes et à d'autres questions seront présentés aux collectivités au début de l'exercice 1996-1997;
- représenté le caucus du Nunavut au sein du groupe de travail sur l'étude des régions du Lac des Esclaves et de Kitikmeot ouest. Des progrès ont été réalisés relativement à cette étude dans le cadre de laquelle l'équipe de transition a souligné la nécessité d'accorder une importance appropriée aux connaissances; traditionnelles;
- tenu des réunions communautaires à Cambridge Bay, Kugluktuk et Omingmaktok. On y a notamment discuté des répercussions de l'exploitation minière sur le caribou. Un bureau temporaire a été ouvert à Kugluktuk;
- discuté des propositions concernant la création des parcs nationaux Wager Bay et Lac Bluenose;
- décidé de conclure un contrat avec l'Université de Calgary pour poursuivre l'élaboration de la base de données;
- accepté une proposition de Géomatique Canada afin de permettre à l'équipe de transition d'avoir accès à des données numériques tirées de la base de données topographiques nationale pour la région du Nunavut;
- discuté de la proposition du ministère des Transports concernant la construction d'un terminal



de réapprovisionnement maritime a Rankin Inlet. Les autres équipes de transition étudieront également cette proposition;

- traité de diverses questions administratives et de dotation et procède 3 des nominations, notamment aux postes de vérificateurs. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration de guides de procédures opérationnelles et administratives.

Le comité directeur du centre de documentation du Nunavut a également rencontré les équipes de transition de la CEN, de la CNER et de l'OEN. Le comité directeur a conclu que les problèmes de télécommunications constituent le principal obstacle a la création du centre de documentation; les représentants du gouvernement fédéral, du GT et de l'équipe de transition de la CEN ont donc décidé de rencontrer les responsables de NorthwesTel pour discuter de ces problèmes.

6.5 Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

L'Accord stipule que doit être constituée la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) qui aura pour fonctions de procéder à l'examen préalable des projets, d'en mesurer et d'en déterminer les répercussions ainsi que les incidences écosystémiques et socio-économiques, d'en autoriser la réalisation, s'il y a lieu, et d'en surveiller l'exécution. En 1994-1995, une équipe de transition de la CNER a été mise sur pied afin de jeter les bases de létablissement de la CNER.

En 1995-1996, l'équipe de transition a mené plusieurs activités visant a faire en sorte que la CNER soit la plus opérationnelle possible des sa création. Ces activités sont les suivantes :

- établir des lignes de communication ouvertes avec le MAINC et le GT et tenir les gouvernements informés des progrès réalisés quant a l'élaboration du mandat préliminaire de la CNER;
- consulter et rencontrer les membres de la NTI. plus particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration des procédures opérationnelles, en travaillant étroitement avec les équipes de transition de la CEN et de l'OEN dans des domaines d'intérêt commun et, en collaboration avec ces équipes de transition, a retenu les services d'un consultant pour élaborer l'ébauche des guides de procédures administratives;



- élaborer des plans d'embauché et établir *un* bureau. Cinq postes ont été comblés depuis décembre 1995. permettant ainsi à l'équipe de transition d'organiser des séances d'orientation, de formation et de sensibilisation interculturelle pour les futurs employés de la CNER;
- organiser l'examen et l'approbation des budgets de la CNER par le ministre des AINC;
- poursuivre les activités d'établissement de la bibliothèque de la CNER
- élaborer l'ébauche des règlements administratifs et des règles que la CNER devra étudier, une fois établie; et
- organiser des rencontres avec les divers ministères fédéraux et territoriaux au sujet du mandat de la CNER et des activités proposées qui pourraient avoir des répercussions environnementales dans la région du Nunavut.

6.6 Équipe de transition de l'Office des eaux du Nunavut

L'OEN sera constitué en tant qu'institution du gouvernement populaire et aura des responsabilités et des pouvoirs à l'égard de la réglementation, de l'utilisation et de la gestion des eaux de la région du Nunavut.

Une équipe de transition chargée d'établir les fondements de l'OEN avant sa création officielle a été constituée en 1994-1995 et a pris part, en 1995-1996, à diverses activités, notamment à la formation du personnel dans les domaines suivants :

- l'évaluation environnementale;
- l'exploitation et la gestion des eaux;
- l'épuration des eaux usées des lagunes et des marais;
- les solutions de rechange à l'épuration mécanique des eaux usées;
- la gestion et l'élimination des déchets dangereux dans les municipalités;
- les paramètres relatifs à la qualité de l'eau;
- l'exploitation minière;
- l'informatique; et
- la gestion, y compris la gestion générale d'un bureau.



Des ateliers communautaires ont également été organisés dans les trois régions du Nunavut. On a fourni aux participants de chaque collectivité des renseignements sur le mandat de l'OEN, de façon à ce qu'ils puissent contribuer aux activités de l'OEN ayant trait aux processus de délivrance de permis, aux audiences publiques, aux procédures de communication et au recours aux connaissances traditionnelles dans la prise de décisions.

6.7 Tribunal des droits de surface

Le Tribunal des droits de surface sera chargé de régler les conflits ayant trait aux droits sur les ressources souterraines, et aux indemnisations qui s'y rattachent, aux dommages causés à la faune par des tierces parties et à toute question qui lui sera soumise dans le cadre d'une entente portant règlement.

Le 29 mars 1996, Patricia Angnakak, Eva Adams-Klaassen, Emile Immaritok, Peter Katorka et Tom Sammurtok ont été nommés par le gouvernement fédéral, le GT et la NTI pour siéger au Tribunal des droits de surface. Le tribunal a choisi Patricia Angnakak comme présidente intérimaire.



ANNEXE 1:

GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AIRB	Association des Inuits de la région lie Baffin
SCF	Service canadien de la faune
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
RAPA	Réseau avancé de pré-alerte
OID	Organisation inuite désignée
MDN	Ministère de la Défense nationale
OCT	Organisation de chasseurs et de trappeurs
FPI	Fiducie du patrimoine inuit
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits
RPAN	Régime de prestations aux aînés du Nunavut
PACN	Programme d'aide aux chasseurs du Nunavut
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CNFMO	Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre
CEN	Commission d'établissement du Nunavut
CDSN	Conseil de développement social du Nunavut
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
OEN	Office des eaux du Nunavut
CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
AIR	Association inuite régionale
OIR	Organisation inuite régionale
ORRF	Organisation régionale des ressources fauniques
GT	Gouvernement territorial



ANNEXE 2 :

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD SUR LES REVENDEICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, aussi appelé Accord définitive du Nunavut :

- a été signé le 25 mai 1993, à Iqaluit, par les représentants' de la Fédération Tunngavik du Nunavut et des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest;
- a reçu la sanction royale au Parlement le 10 juin 1993 et est entré en vigueur le 9 juillet de la même année;
- touche le plus grand nombre de requérants et vise la plus vaste région géographique de toute l'histoire des revendications territoriales globales au Canada.

Aujourd'hui, environ 19 500 Inuits vivent dans les parties orientale et centrale des Territoires du Nord-Ouest, appelée région du Nunavut. Cette région couvre approximativement 1,9 million de kilomètres carrés (un cinquième de la masse continentale totale du Canada), de même que des zones extracôtières adjacentes. Les Inuits constituent environ 85 pourcent de la population de la région du Nunavut.

L'Accord prévoit que les Inuits du Nunavut renoncent, en faveur de Sa Majesté du chef Canada, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux, s'il en est, dans des terres et des eaux situées à quelque endroit au Canada, en contrepartie :

- des titres de propriété sur environ 350 000 kilomètres carrés (136 000 milles carrés) de terres, dont 35 257 kilomètres carrés (14 000 milles carrés) sont visés par des droits d'exploitation des minéraux;
- de la représentation égale des Inuits et des représentants du gouvernement aux conseils mixtes de gestion des ressources fauniques, d'aménagement du territoire, d'évaluation environnementale et de réglementation de l'utilisation des eaux;
- du droit de récolter les ressources fauniques terrestres et aquatiques dans toute la région du Nunavut;
- d'une indemnisation financière de 580 millions de dollars, en dollars de 1989, avec les intérêts, dont le versement sera échelonné sur une période de 14 ans (pour un total de 1,173 milliard de dollars moins le remboursement des prêts consentis au titre des négociations, soit 39,8 millions de dollars);

- de la Fiducie de formation pour la mise en oeuvre de 1 3 millions de dollars;
- d'un fonds de mise en oeuvre de 4 millions de dollars;
- d'un tonds de 500 000 dollars pour l'étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales;
- d'une part des redevances gouvernementales provenant de la mise en valeur du pétrole, du gaz et des minéraux des terres de la Couronne;
- d'un droit de premier refus quant à la mise en valeur des ressource renouvelables a des fins sportives et commerciales dans la région du Nunavut;
- de l'engagement du gouvernement A recommander l'adoption d'une loi sur la création du territoire du Nunavut et de son gouvernement.

ANNEXE 3 :
COMPOSITION DES ORGANISMES
DE MISE EN OEUVRE
(au 31 Mars 1996)

Commission d'arbitrage

Andrew Tagak, président	Elisabeth Copland, vice-présidente
Anne Crawford	Keith Crowe
Violet Mae Ford	Letha J. MacLachlan
David T. McCann	Edward Picco
Robert Stanbury	

Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre

Wilfred Wilcox, président	Fred Nowicki
Peter Kritiqiluk	Joy Suluk
Conrad Pilon	Mary Wilman
Peter Tapatai	

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

Ben Kovic, président	Joannie Ikkidluak
David Aglukark	David Igutsaq
Gordon D. Koshinsky	Kevin J. McCormick
Meeka Mike	Marins Tungilik

Représentants nommés par la société Makivik

Henry Alayco	Jackie Koneak
--------------	---------------

Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut

Bobby Lyall, président	Loseeosee Aipellee
Bob Aknavigak	Edna Elias
David Mablick	Louis Pilakapsi
Akalayok Qavavau	Peler Suwaksiork

Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargé de l'examen des répercussions

Larry Aknavigak, président	Kane Tologanak
Ruby Arngna'naaq	Micah Arreak
Elizabeth Copland	Duncan Cunningham

Équipe Je transition de l'office des eaux du Nunavut

Thomas Kudloo, président
Kono Tattuninee
Joseph Aglukkaq
Rose Okpik

George Porter
Frank Ipakohak
Peter Kattuk
Al Woodhouse

Tribunal des droits de surface

Patricia Angnakak, présidente intérimaire
Emile Immaritok
Tom Sammurtok

Eva Adams-Klaassen
Peter Katorka